

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 25 OCTOBRE 2021 A 18 H 30

Présents : MM. André LAURENT, Thierry DEBARD, Thomas INSELIN, Mmes Karine LADET, Odile BOISSIN, Laure VIELFAURE, Laurence TEIL, MM. Guillaume GRASSET, Patrick REY, Thierry BLANC, Régis ARLAUD, Guillaume LOPEZ.

Absents : Mme Mélanie BERNE DE MONTGOLFIER donne pouvoir à M. André LAURENT, Mme Marie-Laure WESTERLOPPE donne pouvoir à Mme Laure VIELFAURE, Mme Julie MALLON donne pouvoir à M. Thierry DEBARD.

VALIDATION PROJET STADE :

Le Maire rappelle le projet de réhabilitation du stade de football en pelouse synthétique et éclairage pour un montant HT de 577 600 € et donne le montant des subventions accordées :

Etat DETR = 167 504€

Région = 144 400€

Agence Nationale du Sports = 50 000€

Soit un montant total de 361 904 € (63%)

Le Maire signale être en attente :

* de la réponse du Département (montant demandé 86 640€). La commission départementale devrait se réunir en décembre,

* de la demande pour la Fédération Française de Football qui se fera au début des travaux (montant prévu sur plan de financement 5 200€).

Au vu du résultat de demande de subventions, le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la validation du projet qui pourra se réaliser au 1^{er} semestre 2022, en indiquant que la commune devra financer par fonds propre et emprunt la part restant à sa charge.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, est favorable à la réalisation de l'opération réhabilitation du stade de football en pelouse synthétique avec éclairage, et demande au Maire de s'assurer auprès du Département que les travaux peuvent commencer avant l'accord de subvention.

CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR REHABILITATION DU STADE MUNICIPAL EN PELOUSE SYNTHETIQUE :

Le Maire donne le résultat de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du stade municipal en pelouse synthétique.

Il indique que trois agences ont répondu à la consultation :

AGENCE	MONTANT AVPF	% DE REMUNERATION	MONTANT HT	MONTANT TOTAL HT	MONTANT TTC
GEO-SIAPP	8 000.00	6.30%	30 240.00	38 240.00	45 888.00
NALDEO	8 750.00	7.20%	34 560.00	43 310.00	51 972.00
RCI	10 000.00	7.3%	35 000.00	45 000.00	54 000.00

AVPF = Avant-Projet Forfaitaire

- % de rémunération = un taux applicable de X% sur le montant HT des travaux estimé à l'issue de la phase de l'Avant-Projet (AVP)

Le Maire propose au Conseil de prendre le moins disant car les trois agences proposent les mêmes missions.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, a décidé de choisir l'Agence GEO-SIAPP d'Aubenas au prix de 8 000€ HT pour l'Avant-Projet et 6.3 % sur le montant HT des travaux estimés à l'issue de la phase Avant-Projet et autorise le Maire à signer le contrat.

INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE ANNEE 2021 :

Le Maire rappelle au Conseil que la commune verse une indemnité annuelle à taux plein à Mme MARX (qui est domiciliée dans la cure de Vinezac) pour l'ouverture et la fermeture journalières de l'église. Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé par arrêté préfectoral et le montant de l'indemnité pour l'année 2021 est de 479.86€ brut. Cette indemnité est versée au mois de décembre.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, est favorable et décide de verser 479.86€ brut à Mme MARX.

VALIDATION EXTENSION D'EAU QUARTIER LES TRENOUX, IMPASSE DU GUE :

Le Maire propose au Conseil de valider les travaux extension d'eau qui serviront aux branchements d'eau pour une construction nouvelle et la reprise de branchement d'une à deux maisons sur le quartier Impasse du Gué. Le montant de cette extension est d'environ 3000€ pour la commune.

Après délibération, le Conseil est favorable et autorise le Maire à commander les travaux d'extension d'eau auprès du SEBA.

ACHAT DE TERRAIN PAR LA COMMUNE A L'EURO SYMBOLIQUE :

Le Maire signale que le propriétaire qui construit sa maison d'habitation quartier Les Trénoux, Impasse du gué, propose (lettre du 20 septembre 2021) de vendre à l'euro symbolique à la commune un terrain situé aux côtes près de la voie verte section B n°1225 pour une surface de 1531m².

Le Maire demande l'avis du Conseil.

Après délibération, le Conseil est favorable et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches pour acquérir ce bien par acte en la forme administrative.

CREATION D'UN CDD AU SERVICE TECHNIQUE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT AIDE :

Le Maire propose au Conseil d'embaucher un agent pour le service technique dans le cadre d'un contrat PEC.

Il donne des renseignements sur le projet de contrat :

Aide de l'Etat : de 65 % à 80 % du salaire brut pour 26 h par semaine

Durée : 9 mois avec possibilité de renouvellement de 9 mois

Temps de travail : 26 heures avec possibilité d'aller jusqu'à 35 heures

Formation : obligation de former l'agent

Le Maire propose de créer cet emploi pour la durée de 9 mois à compter du 3 janvier 2022 sur un temps complet.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à créer cet emploi à compter du 3 janvier 2022 dans le cadre d'un contrat PEC avec Pôle Emploi ou la mission locale, et d'en prévoir le financement au budget primitif 2022.

Séance levée à 19 h 15